

# Notice demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2026 - 2027

La demande de bourse nationale de lycée est émise par le Ministère chargé de l'Éducation Nationale.

## Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée ?

1- Je remplis les 4 pages du formulaire.

2- Je choisis le mode de versement de la bourse en page 4 : **directement sur mon compte bancaire** (dans ce cas je barre la procuration et je joins un Relevé d'Identité Bancaire sur lequel doit obligatoirement figurer mon Nom et mon Prénom) **ou par procuration** au représentant légal de l'établissement (dans ce cas je remplis et je signe la procuration en page 4).

**Signalé : si mon enfant est scolarisé dans un collège ou un lycée privé hors contrat habilité à recevoir des boursiers nationaux, je dois obligatoirement fournir un RIB à mon Nom, Prénom (pas de procuration à l'établissement possible).**

Les bourses nationales accordées au titre d'une année scolaire sont versées en trois parts trimestrielles égales au responsable de l'élève ayant formulé la demande de bourse, à la fin de chaque trimestre.

3- Je joins la copie de mon avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025. Sauf cas particuliers, votre avis d'impôt sur les revenus est disponible dans votre espace Particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) entre le 24 juillet et le 31 juillet 2026.

4- Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :

| Votre situation                                                                                                                    | Documents complémentaires à fournir                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Je vis seul (e) avec mon/ mes enfant (s)                                                                                           | - Une attestation récente de paiement de la CAF précisant la composition du foyer                                                                                                                      |
| Je vis en <b>concubinage c'est-à-dire que je partage avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition</b> | - L'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 de votre partenaire<br>- Et une attestation récente de paiement de la CAF précisant la composition du foyer                                            |
| L'élève pour lequel vous demandez la bourse est <b>désormais à votre charge</b> et ne figure pas sur votre avis d'imposition       | - Une attestation récente de paiement de la CAF précisant la composition du foyer<br>- Et un justificatif du changement de résidence de l'élève                                                        |
| Vous n'êtes pas le père ou la mère de l'élève pour lequel vous demandez la bourse                                                  | - La copie de la décision de justice vous désignant tuteur ou vous déléguant l'autorité parentale sur l'enfant<br>- Et une attestation récente de paiement de la CAF précisant la composition du foyer |

5- Je dépose mon dossier complet au secrétariat du lycée fréquenté par mon enfant entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 octobre 2026 **au plus tard**.

Si je ne dispose pas encore de mon avis d'impôt (car je suis en attente d'un avis rectifié ou parce que j'ai déclaré tardivement mes revenus) je dois quand même adresser ma demande de bourse avant le 15 octobre 2026.

## Avant de remplir la demande je vérifie mon éligibilité

Le barème ci-dessous me permet de vérifier si je peux bénéficier d'une bourse de lycée selon les ressources de mon ménage et le nombre d'enfant(s) à charge :

| Nombre d'enfant(s) à charge               | 1       | 2       | 3       | 4       | 5       | 6       | 7       | 8 ou +  |
|-------------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Plafond de revenus 2025 à ne pas dépasser | 22 037€ | 23 731€ | 27 121€ | 31 360€ | 35 597€ | 40 684€ | 45 769€ | 50 855€ |